

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 29 septembre 2015**

Objet : Gestion comptable du Syndicat Mixte DORSAL

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf septembre à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le dix-huit septembre, se réunit en session ordinaire, salle des Commissions n°2, à l'Hôtel du Département de la Haute-Vienne à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13 Pour

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mme Guilaine JEANNOT PAGES	Vice-Présidente du Conseil Régional du Limousin
Mr Vincent TURPINAT	Conseiller Régional du Limousin
Mr Jean-Marie BOST	Conseiller départemental Haute-Vienne
Mr Yves RAYMONDAUD	Vice-Président au Conseil Départemental Haute-Vienne
Mme Valérie SIMONET	Présidente du Conseil Départemental Creuse
Mme Hélène FAIVRE	Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse
Mme Hélène ROME	Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze
Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE	Conseillère Départementale Corrèze
Mr Christian HANUS	Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Conseiller Agglo Bassin Brive
Mr Eric CORREIA	Président Agglo Grand Guéret
Mr Michel JAULIN	Vice-Président Agglo Tulle

Sont excusés :

Mme Nicole GLANDUS (et son suppléant)	Adjointe au Maire à la Ville de Limoges
Mr Christian PRADAYROL	Conseiller communautaire Agglo Bassin Brive

Il est exposé aux délégués du Comité Syndical le rapport suivant :

Dans le cadre du projet de loi relatif à la nouvelle organisation territoriale, les missions des paieries régionales seront transférées au nouveau chef-lieu de région soit, pour la région Aquitaine-Poitou Charentes-Limousin, la ville de Bordeaux et ceci dès le 1^{er} janvier 2016.

Ainsi à partir de cette date, ne seront plus assurées au sein de la Paierie Régionale de Limoges, et pour un temps limité à quelques semaines, que les seules opérations relatives à la préparation et au dépôt du compte de gestion 2015.

Au-delà de cette période transitoire, le poste « Paierie Régionale du Limousin » sera supprimé.

D'ores et déjà, des groupes de travail associant des représentants des Régions et des DRFIP concernées se sont réunis afin de travailler sur un rétro planning des actions à mener en vue d'un transfert, en temps et en heure, des missions actuellement gérées par chacune des paieries régionales.

Le budget de DORSAL est actuellement géré par la Paierie Régionale du Limousin.

Si le transfert du budget principal à la nouvelle région est acquis, il revient au syndicat de définir auprès de quel poste comptable il souhaite que son activité soit suivie à compter du 1^{er} janvier 2016.

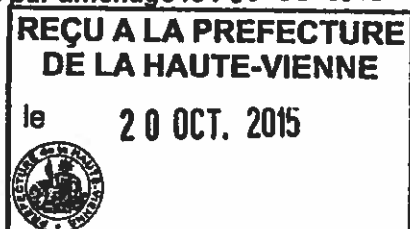
Plusieurs options sont proposées :

- que la gestion du syndicat soit assurée par la nouvelle paierie régionale de Bordeaux issue de la fusion des trois paieries régionales existantes ;
- qu'elle soit assurée par un autre poste comptable du département de la Haute-Vienne (Département de la Haute-Vienne, Ville de Limoges) ;
- qu'elle soit assurée par un poste comptable situé dans un département tiers.

Les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité, que la gestion du Syndicat Mixte sera assurée par le poste comptable du Département de la Haute-Vienne.

Certifié transmis au représentant de l'Etat le :

Publié par affichage le : 20 octobre 2015



Le Président exécutif de DORSAL,
Jean-Marie BOST

